



## RÈGLEMENT VALDEROURE 2024

Le Vélo Club Rochevillois organise, sous l'égide de la FFC, le Souvenir TABA-VIAL (U15) et le Souvenir Robert TABA (U17), le dimanche 09 juin 2024 sur la commune de VALDEROURE (06)

### **1 - Les participants**

L'épreuve est ouverte aux licenciés à la FFC, appartenant aux catégories de licence ci-dessous.

Catégorie	Années
U15	2011 - 2010
U17	2009 - 2008

L'épreuve est limitée à 50 participants par catégorie.  
Les féminines courent dans leur catégorie respective.  
L'engagement est individuel par cicleweb.

### **2- Horaires, lieux**

Course U15 : 09h30 Dossards 40 Chemin du Parron à Valderoure  
10h30 Départ pour un tour du circuit soit 27km Valderoure-Andon-Caille-Valderoure  
11h30 Arrivée

Course U17 : 10h30 Dossards 40 Chemin du Parron à Valderoure  
12h15 Départ pour 3 tours du circuit soit 77km  
14h45 Arrivée  
15h00 Remise des prix

### **3- Contrôle de l'épreuve**

Chaque course se déroulera sous le contrôle d'un corps arbitral FFC et d'arbitres en formation (validés par la Commission Départementale).

Les coureurs ne disposant pas encore de leur licence FFC ne seront autorisés à prendre le départ que s'ils apportent la preuve de leur dépôt de licence auprès du comité d'appartenance, sous forme de photocopie de demande ou de renouvellement de licence avec le tampon de leur club.

### **4- Matériel**

Vélos acceptés : les vélos aux normes UCI. Les guidons « cornes de vaches » sont interdits.

### **5- Développements (braquets)**

Limité à 7.01 m pour les U15.

Avant le départ, un contrôle des développements pourrait être effectué pour tous les licenciés de la catégorie U15.

Les coureurs ayant un développement supérieur au braquet réglementaire FFC se verront refuser le départ.

## **6- Équipement**

Le port du casque rigide homologué est obligatoire pour tout déplacement à vélo sur le lieu de l'épreuve y compris hors course.

Le port de la tenue du club est obligatoire

Les vélos doivent être équipés de 2 freins en bon état.

Les potences et les guidons doivent être bouchés.

A défaut, si cet état de fait est constaté par les arbitres, le coureur se verra refuser le départ.

## **7- Sécurité**

Le circuit restant ouvert à la circulation, les consignes des signaleurs devront être respectées. Les participants devront respecter le code de la route et rester à droite de la chaussée.

Dans le cas contraire, des sanctions prévues au règlement fédéral, pour non-respect du code de la route seront appliqués.

Les 2 courses seront sécurisées par 8 motos de l'AMSR, d'un dispositif de secouristes de l'UDSP06, ainsi que des voitures neutres de l'organisation.

## **8- Ravitaillement**

Les ravitaillements « solides » ou « liquides » sont autorisés sur tout le circuit. Les coureurs devront garder leurs déchets dans leurs poches. Il est strictement interdit de les jeter sur la voie publique sous peine de pénalité.

## **9- Dossard**

Le dossard doit être bien « tendu », non plié et non recouvert par un vêtement ou les cheveux du coureur et fixé par au moins 4 épingles à nourrice.

A défaut, le coureur se verra notifier un avertissement et une mention en sera faite sur le compte rendu de la course par les arbitres.

## **10- Classement général individuel.**

Un classement individuel pour la course des U15 et un classement individuel pour la course des U17 seront établis.

## **11- Classement par équipe**

Un classement par équipe, pour chaque course, est établi sur les 2 meilleurs coureurs du même club.

## **12- Récompenses**

Pour chaque course, l'organisateur récompensera les 3 premiers garçons et les 3 premières féminines, ainsi que le 1<sup>er</sup> première année.

L'épreuve étant support du Championnat Départemental 06, le premier Maralpins U15, ainsi que le premier Maralpins U17 se verront remettre le maillot de Champion Départemental 06 par le représentant du Comité FFC 06.

